

GROUPE ROMAND DU
CLUB SUISSE DU
BOUVIER BERNOIS

www.bouvierbernois.ch

RÉALISATION ET
MISE EN PAGES :

Sophie Cotture
Route du Vignoble 14
1175 Lavigny
sophie.cotture@bluewin.ch

Jean-Jacques Schmidli
Av. de la Fusion 88
1920 Martigny
jeanjack.s@servisoft.ch

SOMMAIRE :

EDITO ... mars 2006	1.
Le billet de la Présidente	2.
Assemblée des Délégués 2006	7.
Présentation d'un Membre du Comité	9.
La chronique des Cercles	9.
Nouveaux membres	10.
Composition du Comité	11.
Activités du CBB	12.
Expos	12.

Impressum :
MESSAGES DU GR paraît
quatre fois par an.

Tirage :

- 115 exemplaires papier
- publication électronique

MESSAGES DU GR

No 18 – mars 06



EDITO ... mars 2006

Le Groupe Romand a vécu une crise lors de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2006. Les archives consultées nous en signalent plusieurs, et cela sur quelques années. Le GR a survécu, il survivra encore !

Oui, il y a eu de la maladresse dans les interventions d'une partie de l'assemblée. La partie adverse n'a pas mieux réagi en se retirant séance tenante du comité. Il y a eu des mots, de la colère. A chacun sa réaction, son point de vue, c'est la liberté d'expression ! Avec du temps, les tensions baisseront, la bonne entente reprendra son bon droit.

Qui, dans sa vie, n'a pas été confronté à divers problèmes ? Nous avons survécu à la rage vulpine, à la maladie de Creutzfeld-Jakob. Aujourd'hui, la grippe aviaire frappe à notre porte. Nous nous battons contre elle. Nous braverons ces aléas et marcherons de l'avant avec nos braves bouviers bernois.

Le 9 février dernier, le comité a tenu une séance de travail longue mais fructueuse. Chacun y a exprimé librement ses sentiments. Il en est ressorti que, dans le Groupe Romand, il y a aussi des problèmes de communication. Chacun s'engage à une totale transparence pour l'avenir. Une nouvelle rencontre a eu lieu le 14 mars avec la collaboration de *Monsieur Louis Mayer*, juriste. Nous avons remis sur les rails le convoi quelque peu déstabilisé. Cette séance s'est déroulée dans une ambiance très conviviale et constructive.

Monsieur Mayer a constaté que la nomination *ad intérim* de Jean-Jacques Schmidli est conforme aux statuts et qu'elle sera entérinée lors de la prochaine Assemblée Générale. Les présidents des Cercles d'éducation de Genève, La Côte et du Chablais sont également nommés membres du Comité, aux mêmes conditions que le trésorier. Pour 2006, le Comité fonctionnera avec quatre membres et trois membres adjoints. L'Assemblée Générale élira un cinquième membre en janvier 2007. Selon Monsieur Mayer, les statuts permettent une certaine souplesse dans des situations particulières, telle celle que nous vivons actuellement. Les cercles de La Côte et de Genève abondent dans ce sens.

Vingt-et-un nouveaux membres se joignent au Groupe Romand. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue ! Notre trésorier *ad intérim* Jean-Jacques Schmidli s'occupera également de la mise à jour de www.bouvierbernois.ch et de la rédaction et de l'impression du "Messages du GR", en collaboration avec Sophie Cotture, de la Propagande. La rédaction attend vos écrits, anecdotes, tribunes du lecteur, photos, etc. ...

Christine Rothen prend quant à elle la fonction de secrétaire du GR.

Bon printemps à vous et à vos Oursons.

Anne-Marie Ansermoz

Le billet de la Présidente

Chers Membres, chers Amis,

Après un hiver généreux de soleil et de neige, nous sommes arrivés au printemps, saison du renouveau au cours de laquelle Dame Nature nous gratifie d'un décor prestigieux. Profitons-en pour flâner par monts et vaux avec nos braves ours. La douce caresse du soleil, le gazouillis des oiseaux, l'éclosion des fleurs printanières, la cueillette de la dent-de-lion nous incitent à sortir. Prudence cependant, les tiques guettent à l'orée du bois. N'oublions pas de contrôler nos compagnons au retour !

Sur les terrains d'entraînement libérés de leur manteau neigeux, les activités cynologiques reprennent du service. Le repos hivernal a laissé quelques séquelles. Les « *tandems* » sont ramollis ! Une ou deux leçons remettront les pendules à l'heure.

Le *Forum de Fribourg* a accueilli la première exposition cynologique suisse pour 2006. Quatorze bouviers bernois du Groupe Romand ont défilé sur les rings avec d'excellents résultats à la clef. Merci et félicitations aux exposants ! Autant pour le maître que pour le chien, une expo est un investissement physique non négligeable.

Quatre journées de sélection sont agendées au cours de l'année. Allez y faire une visite ! Vous y découvrirez plein de choses fort intéressantes. Réussir les tests de sélection pour l'élevage requiert un standard parfait et un important travail de socialisation, donc un sérieux engagement de la part du propriétaire. Ces examens sont ouverts à chaque chien dont le degré de dysplasie ne dépasse pas C dans les hanches et 1 dans les coudes.

La soirée des *Amis du Bouvier Bernois* planifiée le 24 mars est déplacée à une date ultérieure. Elle sera également réorganisée dans sa forme. A son sujet, j'émetts deux souhaits qui me titillent depuis plusieurs mois. Le premier est de l'étendre sur une journée complète avec au moins deux intervenants. Le second est de tisser des liens entre les éleveurs et les propriétaires de bouviers bernois du Groupe Romand. Affirmer que les éleveurs et les propriétaires de Romandie se connaissent à peine est une évidence ! C'est dommage, mais avec votre aide, ce sera bientôt une grande famille que nous formerons tous ensemble. Si nous souhaitons mettre nos braves compagnons à la place qui leur est due, alors mettons-les au centre de nos préoccupations ! Ainsi, nous avancerons main dans la main et nous travaillerons à leur bien-être et à leur bon développement. Partager un jour chaque année pour écouter une conférence, suivre un cours, échanger nos impressions, nos expériences, nos petits trucs, faire connaissance, offrirait à chacun d'entre nous un enrichissement personnel profitable.

Toujours dans l'optique de placer nos bouviers au premier plan, j'aimerais que les *Messages du GR* soient leur porte-parole. Au travers du Groupe Romand, il y a de quoi faire ! A vous de nous communiquer les faits : concours, expos, radiographies, sélections, saillies, naissances, anecdotes vécues, etc. Vous, chers Membres, qui avez le chagrin de perdre votre brave compagnon, faites-nous part de votre tristesse – partagée, elle sera moins lourde !

Chaque décès de bouvier bernois doit être signalé au CBB sur formulaire *ad hoc*, si possible accompagné d'un certificat vétérinaire et des résultats d'autopsie. Je vous informerai volontiers à ce sujet. Le fond de santé a impérativement besoin de toutes ces données. Pour l'estimation des valeurs d'élevage, le CBB souhaiterait des radiographies de dépistage de la dysplasie. Chaque propriétaire est appelé à effectuer cet examen sur son chien, dans le but d'améliorer les lignées. Je vous remercie déjà de votre aide très précieuse.

La Cynologie Romande est le lien officiel entre le CBB et le Groupe Romand. *Andrea Maret* en assume la rédaction *ad intérim*. Je la remercie chaleureusement pour cette fonction exigeante en temps et en travail.

Je ne saurai terminer ce premier Billet de la Présidente sans dire ma reconnaissance à l'ancien comité du Groupe Romand pour le travail accompli.

Je me réjouis de vous rencontrer et vous fais part de mes amitiés et cordiaux messages.

Yvorne, mars 2006.

Anne-Marie Ansermoz
Présidente du Groupe Romand

Lettre adressée le 22 décembre 2005 à la Municipalité d'Yverne, Monsieur Philippe Gex, Syndic, par Anne-Marie Ansermoz, Présidente du Groupe Romand, en tant que Présidente du cercle d'éducation des Bouviers Bernois du Chablais
transcription intégrale :

Concerne : chiens dits méchants

Monsieur le Syndic,
 Mesdames, Messieurs,

Votre « tous ménages » et votre courrier personnel m'ont fait bondir hors des gonds. Que de tristesse et de colère votre réaction irréfléchie me procure-t-elle. Qu'obtiendrez-vous avec une telle répression ? Rien, sinon un emplâtre collé sur une jambe de bois. Pour édicter un tel gâchis, il faut vraiment qu'aucun membre de la Municipalité n'ait une élémentaire connaissance du comportement canin.

La tenue en laisse

Tenir son compagnon en laisse sur la voie publique, dans les restaurants ou autres établissements est élémentaire. C'est une marque de respect à l'encontre des personnes qui n'aiment pas ou craignent les chiens et un certain savoir-vivre dans des lieux ne nous appartenant pas. Quant à la tenue en laisse en forêt, en campagne ou en d'autres lieux accessibles au public, alors là, nos compagnons comme vous l'écrivez, ne le sont plus, car ils sont devenus nos otages et je pèse mes mots. Sur ces lieux de ballade, je refuse catégoriquement. C'est non, non et non. De par cet ordre, vous êtes en infraction avec la loi sur la protection des animaux. L'article y relatif stipule que tout chien doit s'ébattre librement quelques heures par jour. Un animal, quel qu'il soit, ne peut vivre sereinement confiné dans un enclos. Un tel régime vous rendra un chien fou et agressif en peu de temps.

Que signifie « tous autres lieux accessibles au public » ? Je vous rappelle qu'un conducteur de chien fait aussi partie du public. Où se promener alors avec son ami ? Sur un volcan en éruption ou éventuellement au milieu de la grande bleue ? Le chien paie annuellement un impôt dont le taux dépasse celui de l'impôt à la source si l'on compte 1700.— à l'achat ! A ce tarif, il devrait avoir le droit de promenade.

Par contre, le conducteur a l'obligation de maîtriser et d'anticiper les réactions de son chien. Des promeneurs, cyclistes, cavaliers et autres joggeurs arrivent, le chien est rappelé au pied et tenu en laisse. Malheureusement, ce respect ne va que dans un sens. En présence d'un chien, le cycliste ou le joggeur doit mettre pied à terre ou cesser de courir. Il serait utile de le leur rappeler aussi. La prévention des morsures cela s'apprend et à tout âge. N'oublions pas que la majorité des morsures survient sur un membre de la famille dans laquelle vit le chien.

PAM (Prévention des accidents par morsure) : à ce sujet, vous m'avez entendue ou lue. Le cercle d'Education du Chablais présent à la fête au village en août dernier a invité la commission scolaire d'Yverne-Aigle, ainsi que Messieurs Sauthier et Borloz, municipaux en charge des écoles, à assister à l'une ou l'autre des séances PAM dispensées.

Je n'ai pas aperçu leur ombre. Le soleil manquait, c'est vrai.

Fatalité, ou coïncidence, ironie du sort, le lendemain éclatait l'affaire de Vers Morey.

Terrain de sport, scolaire, ludique

Comment les chiens peuvent-ils être sociables si l'on nous interdit la socialisation à l'extérieur de la meute ? L'éveil, la sensibilisation aux bruits et mouvements passent par le contact avec le monde vivant, soit des humains de tailles et couleurs différentes, dans des groupes calmes ou bruyants. Bien éduqué, tenu en laisse, Médor ne portera préjudice à personne. Le chien n'est pas une potiche rangée au coin de la cheminée, mais un être vivant pour qui un environnement riche et varié est impératif à son développement comportemental.

Port de la muselière

Certes cet accessoire empêchera la morsure mais pas l'agression. Ceci ne gênera pas le chien pour sauter sur quelqu'un et de le lacérer avec ses puissantes griffes. Le seul remède efficace à une telle dérive canine est l'euthanasie. Navrant, mais réaliste, si l'on tient compte que seul le 25 à 35 % des problèmes sont héréditaires, le solde du compte découle de l'imbécillité humaine. Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs, merci de revoir votre jugement et de faire preuve d'objectivité. N'y a-t-il pas un adage qui dit « il y a partout remède sauf à la mort » ? Alors quels remèdes ? Ces derniers ne proviendront pas de chez Novartis ou autre Sandoz, mais se trouveront avec une claire et bonne réflexion.

- 1) Pourquoi ne pas recenser les chiens de la commune et obliger les propriétaires à suivre des cours d'éducation canine ? Chacun recevrait un carnet de travail et le présenterait une fois par mois à la commune ? A la portée de chacun et pas onéreux.
- 2) Sensibiliser le public à acheter un chien avec pedigree. Dans un élevage FCI/SCS les géniteurs ont été testés avant d'avoir la permission de procréer. Seuls les sujets au caractère impeccable sont acceptés. De plus, les installations d'élevage répondent à des critères stricts quant au confort, hygiène et socialisation des chiots. Toute infraction est sévèrement réprimandée, l'interdiction de l'élevage peut être prononcée.
- 3) Interdiction de certaines races

Ce projet me laisse dubitative. Ces sortes de chiens produits, je dis bien produits tant leurs conditions de vie sont déplorables, proviennent de croisements inimaginables. Interdisons-les, de nouvelles les remplaceront vite fait bien fait. Il serait plus judicieux de les accepter à certaines conditions. Les tester chez un comportementaliste d'abord et s'assurer que le détenteur est une personne sérieuse et stable, solvable afin d'en assumer alimentation, soins vétérinaires, impôt et cours d'éducation à vie. Et pour tous les propriétaires de chien, apprendre à se baisser pour ramasser les crottes.

J'en ai terminé avec ma diatribe, quelque peu édulcorée malgré tout ! Ma prise de position reste sans prétention. Je ne suis ni Einstein, ni une cynologue émérite. Cependant, je pense, en toute modestie, savoir de quoi je parle. Je suis titulaire d'un brevet d'éducation canine SCS ainsi que d'une formation de base FCI/SCS pour éleveurs, assortie de nombreux cours ouverts. Dans ces deux branches, le comportement canin occupe une place prépondérante.

Je vous remercie de lire ce courrier jusqu'au bout et j'ose attendre une réponse de votre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, mes cordiales salutations et mes meilleurs vœux pour d'heureuses fêtes de fin d'année.

Anne-Marie Ansermoz



Réponse de la Municipalité d'Yvorne, le 17 janvier 2006, adressée aux 6 personnes qui ont interpellé par écrit l'exécutif (transcription) :

Réf. :

Votre courrier relatif aux chiens en laisse

Madame, Monsieur,

La Municipalité d'Yvorne a pris bonne note de votre courrier cité en marge, et vous remercie de l'intérêt manifeste que vous prenez à la défense de la race canine. Sans entrer dans les détails, et en évitant d'alimenter une polémique stérile autant qu'inutile, il convient néanmoins de préciser les points suivants :

- Le territoire communal d'Yvorne est pris en "tenaille" entre la Grande-eau et les rives du Rhône, promenades favorites de tous les propriétaires de chien, qu'ils viennent d'Aigle, du Valais ou d'ailleurs. Il se trouve que nos terrains de sport, dépôts communaux et autres se situent également dans cette zone, propice à des rencontres dangereuses et à des dépôts odorants et puants.
- Si la majorité des propriétaires de chiens connaissent les rudiments du dressage et de la maîtrise de leurs compagnons, il faut avouer que certains (ou certaines) ignorent tout de la manière de dresser un chien, et sont incapables de les rappeler, les laissant croter à leur guise sur des terrains de sport, places de jeux ou surfaces privées, ignorant semble-t-il, que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres. La politesse et l'éducation suffiraient largement à régler le problème.
- La SVPA nous rappelle à juste titre que les chiens doivent pouvoir s'ébattre librement hors des agglomérations et des zones sportives, terrains de jeux etc... dans la mesure où leurs propriétaires les maîtrisent, ce qui n'est évidemment pas toujours le cas.
- La Municipalité a toujours eu une attitude conciliante à l'égard de ces animaux (les soussignés étant, par ailleurs, propriétaires de chiens), mais quand la mesure est dépassée, il est de son devoir d'intervenir dans l'esprit de l'intérêt général et du bien-être de chacun.
- Les mesures prises (adoption en été 2005 du nouveau règlement de police par le Conseil communal et décision municipale de décembre 2005) nous permettront simplement d'intervenir vigoureusement dans les cas litigieux. La chasse aux sorcières n'est donc pas d'actualité et les propriétaires de canidés dressés selon les règles n'ont aucun souci à se faire.
- D'autre part, la Municipalité attend avec impatience les mesures que la Confédération entend mettre en place, et y adhèrera sans retenue. Tout ce qui concerne le dressage, la maîtrise des animaux, ainsi que d'éventuels permis pour certaines races sont bien sûr du ressort de la même Confédération.
- Enfin, vous trouverez ci-joint un courrier que nous avons déjà envoyé en "tous ménages" en août 2005, mettant l'accent sur le voisinage des chiens et des animaux de ferme, courrier émanant de ProConseil.

Pour conclure, il faut admettre que certains sujets revêtent un caractère émotionnel évident, à savoir les animaux de compagnie, la sacro-sainte voiture, et la clope bien-aimée. Ils suscitent des réactions épidermiques violentes, allant bien au-delà du raisonnable. Il y a peut-être des dossiers plus importants, mais qui suscitent peu de débat ! L'âme humaine est ainsi faite.

Espérant avoir ainsi répondu à votre courrier, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic : Ph. Gex

Le Secrétaire : Ch. Richard

« Tous ménages » de la Municipalité d'Yvorne :**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS À YVORNE**

Suite à la polémique engendrée par les médias sur les chiens dits « méchants », la Municipalité, dans sa séance du 14 décembre 2005, en application de l'article 34 du règlement communal de police d'Yvorne décide, à partir de ce jour :

- **d'ordonner aux propriétaires de chiens, toutes races confondues, de tenir leurs compagnons en laisse, aussi bien sur la voie publique, à travers champs, ou tous autres lieux accessibles au public**
- **d'interdire l'accès aux chiens aux abords des terrains sportifs ou scolaires ou ludiques**
- **d'ordonner le port de la muselière aux chiens compromettant la sécurité publique**

Des contrôles réguliers seront effectués par la gendarmerie et les contrevenants seront punis.

La Municipalité



Je crois que je vais aller voir ailleurs... .. !

Assemblée des Délégués 2006

L'assemblée des délégués 2006 s'est déroulée à Ersigen le 25 février dernier, sous la présidence de *Martha Cehrs*. Les 9 membres du GR étaient présents.

Au cours de l'assemblée, de nombreuses distinctions ont été décernées aux meilleurs chiens d'expositions et chiens de travail. En ce qui concerne le GR, citons :

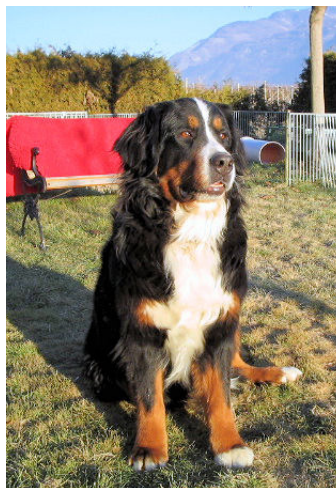
Hiskia v. Gabiar
 *propr. Hélène et Charles Ducrest ,
 Rossens*
**Championne du Club Suisse
Femelle 2005**



Grand Quézac de Marais Champagne
 propr. Andréa et Christophe Maret, Fully,
**Champion du Club Suisse
Mâle 2005**

Daria v. Hautzenbichl
 *propr. Andréa et Christophe Maret,
 Fully,*
Meilleur vétérân Femelle 2005





Chaya de Marais Champagne
 propr. *Andréa et Christophe Maret, Fully,*
Championne Internationale

La fortune du CBB n'a pratiquement pas changé en 2005, puisque l'exercice s'achève avec un excédent des dépenses minime de Fr. 171.-. Béatrice Raemy, trésorière, fait remarquer que si le nombre des nichées a baissé, le nombre de chiots est resté stable. Elle encourage tous les éleveurs à faire de la pub auprès de leurs clients afin que ceux-ci adhèrent au Club.

Le fond de sauvegarde de la santé se porte bien également. Malgré un montant de Fr. 9'000.- consacré au projet « maladie des reins » ce compte se termine avec un bénéfice de Fr. 4'632.65.-. Quant au budget 2006, il prévoit un excédent des dépenses de Fr. 9'540.-, compte tenu d'un montant de Fr. 5'000.- pour le 100^e anniversaire du Club en 2007 et d'une incertitude relative à l'entrée en vigueur du nouveau Règlement relatif à l'élevage et à l'inscription (REI). Béatrice Raemy préfère présenter un budget prudent, sans risque de surprise désagréable.

Les cotisations annuelles ne subissent aucun changement. La révisions du règlement des prix d'expositions du club est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée a accepté la proposition de la commission d'élevage de modifier l'art. 3.6.4 du règlement d'élevage, soit en modifier l'appréciation finale de la sélection par « réussi », « pas réussi » et « renvoyé », en lieu et place des appréciations actuelles « excellent », « très bon », « renvoyé » et « pas réussi ».

Elle a également accepté d'extrême justesse la proposition du fonds de sauvegarde de santé de modifier l'art. 7.2.3 du Règlement d'élevage en ajoutant sur le pedigree, en plus des valeurs existantes, la date (mois et année) de la naissance et de la mort des chiens.

Par contre, elle a refusé les deux propositions individuelles suivantes :

- Suppression de l'obligation de participer à une exposition avant de présenter son chien à la sélection et de l'obtention d'une appréciation minimale « très bon », selon l'art. actuel 3.2.6. Cet article est donc maintenu.
- Création d'une banque de données disponible sur Internet, accessible à tous, indiquant les causes de décès des chiens, avec les diagnostic et le nom de la personne qui a annoncé la mort de l'animal.

Par contre, l'annonce de la mort d'un chien ainsi que la cause du décès auprès de la commission d'élevage est très important. Certains propriétaires ont souvent de la peine à le faire parce qu'ils se trouvent dans une période de chagrin. C'est pourtant pour le bien de la race que ces renseignements doivent être collectés.

Jean-Pierre Fierz

Présentation d'un Membre du Comité

Jean Pierre Fierz Vice - Président



Enseignant à la retraite, âgé de 64 ans, je vis aux Mosses avec mon épouse depuis 1999. Les chiens ? Je connais. Un croisé berger belge - berger allemand mort à 19 ans, puis en 1987, la découverte des bouviers bernois, une passion toujours bien présente.

Une première expérience douloureuse avec un super copain qui s'en ira à 4 ½ ans d'un cancer. Puis un nouveau compagnon, mâle également, interdit de sélection pour des problèmes de coudes (2 opérations) mais qui partagera tout de même 10 années avec nous. Et aujourd'hui, grâce à *Verena Treuthard*, excellente conseillère, *Damian v. d'Bächlen*, dit *Django*, fait partie de la famille. Nous avons tout de suite trouvé, ma femme et moi, une ambiance chaleureuse et amicale au sein du Cercle du Chablais, et nous participons avec plaisir aux activités de ce groupe. C'est donc dans l'idée de travailler en faveur d'un Club qui partage une même passion que j'ai accepté cette fonction au sein du Comité du GR, avec l'espoir de voir à nouveau soudés les 3 Cercles du Groupe Romand. Je me réjouis donc de vous retrouver tous, gens de Genève, de la Côte et du Chablais, lors de nos prochaines activités communes.

Jean Pierre Fierz

La chronique des Cercles

Sortie de la Saint-Nicolas

Le dimanche 4 décembre 2005, le Cercle du Chablais a organisé sa traditionnelle sortie de la Saint-Nicolas.

33 adultes et 26 enfants, ainsi que 14 chiens, ont participé à cette sortie familiale.

Malgré le temps maussade, nous avons pu nous promener, sans pluie, dans le vignoble d'Yvorne où nous attendait Saint-Nicolas. Dans la joie, mais aussi dans la crainte pour certains, nos enfants ont reçu des friandises. Deux fillettes ont chanté et joué de la flûte pour la grande joie de tous. Un vin chaud nous a réchauffé le cœur.

Après cette halte, nous sommes redescendus à Yvorne, à la cantine du Pré-Nové, où notre ami Hugues nous a concocté un succulent repas, et, dans l'amitié et la joie, nous avons passé un bon après-midi.

Merci à Anne-Marie et à son équipe pour cette sympathique sortie.

Monique Sarrasin



Nouveaux membres



Bienvenue à Nos Nouveaux Membres

Baillif Fabienne et Michel	Sur le Crêt 4, 2606 Corgémont
Bodé Jacqueline et Jean-Claude	Gai Matin 1, 1885 Chesières
Brunelli Mariangela	Fraz. Meggianioc 16, 22020 Blevio-Como / Italie
Burlon Bianca	Via de Cristoforis 2, 22100 Como / Italie
Degallier Heidi et Pierre	Chez-Villard 8, 1341 L'Orient
Del Maraneo Romuald	14 Allée Louis XVIII, 59600 Maubeuge / France
Jaccoud Sylvie	Rue des Liserons 18, 1530 Payerne
Lambiel Marie-Ange	Case postale 240, 1964 Conthey
Mantel Nicole	Combaz D'Amont, 1669 Montbovon
Mellica Catia	Via Fratelli Carando 13, 10068 Villafranca Piemonte / Italie
Prahin Micheline et André	Chemin Neuf 91, 1028 Préverenges
Regard Isabelle	100, Route de Frontenex, 1208 Genève
Rihs Hélène et Éric	Chalet Le Baerih, 3967 Vercorin
Rohrer Marianne et Pierre-Alain	Rue Centrale 1, 2112 Môtiers
Schmidli Marina et Jean-Jacques	Avenue de la Fusion 88, 1920 Martigny

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du Groupe romand et beaucoup de joie avec leur ami à quatre pattes et au cœur très gros.

Le Comité

GROUPE ROMAND DU CLUB SUISSE DU BOUVIER BERNOIS

Composition du Comité pour l'année 2006 :

Présidente :

Ansermoz Anne-Marie
Clos du Rocher
1853 Yverne
Tél. + fax : 024/466.23.50
Mobile : 079/396.88.64
am.ansermoz@servisoft.ch

Vice-président :

Fierz Jean-Pierre
Chalet "Le Planey"
1862 Les Mosses
Tél : 024/491.14.87
Fax : 024/491.14.23
jo.fierz@bluewin.ch

Trésorier ad intérim :

Schmidli Jean-Jacques
Av. de la Fusion 88
1920 Martigny
Mobile : 079/779.53.72
Fax : 027/722.72.53
jeanjack.s@servisoft.ch

Secrétaire :

Rothen Christine
Chalet "Roussette"
1882 Gryon
Tél. : 024/498.31.47
Mobile : 079/614.69.89
d_c.rothen@bluewin.ch

Cercles d'Activités et Éducation

Genève et environ

Président :

Lagières Michel
Av. Vaudagnes 33
1217 Meyrin
Tél. : 022/782.02.42
michel.lagieres@bluewin.ch

Chablais

Présidente ad intérim :

Cotture Sophie
Rte du Vignoble 14
1175 Lavigny
Tél. : 021/807.18.24
Mobile : 079/730.64.19
sophie.cotture@bluewin.ch

La Côte + Technique

Présidente :

Gerber Irène
Rue Murets 3
1110 Morges
Tél. : 021/802.69.15
Mobile : 079/659.15.05
irenegerber@bluewin.ch

Hors comité

Propagande :

Cotture Sophie
Rte du Vignoble 14
1175 Lavigny
Tél : 021/807.18.24
Mobile : 079/730.64.19
sophie.cotture@bluewin.ch

Journal :

Schmidli Jean-Jacques
Av. de la Fusion 88
1920 Martigny
Mobile : 079/779.53.72
Fax : 027/722.72.53
jeanjack.s@servisoft.ch

Infos chiots Suisse :

Assaf Nathalie
Hauptstrasse 4
3263 Buetigen
Tél : 032/385.13.08
Fax : 032/385.13.09
welpenvermittlung@freesurf.ch

Activités du CBB

A noter sans tarder dans vos agendas 2006 :

8	avril	Journée des éleveurs du CBB
20 + 21	mai	CACIB – St-Gall
27 ou 3	mai juin	Inalpe de Gryon (<i>à définir</i>)
10	juin	Sélection, Kappel
24	juin	Journée des Amis du Bouvier Bernois, organisée par le GR
2	juillet	CAC – Bulle
26	août	Sélection, Däniken
24	septembre	Journée du Groupe Romand
1 au 8	octobre	Semaine de travail organisée par le CBB
14 + 15	octobre	Animalia - Lausanne
21	octobre	Concours du CBB – Kaisten
4	novembre	Sélection, Kappel

D'autres activités seront annoncées en cours d'année... Pour ne rien manquer, consultez de temps en temps le site www.bouvierbernois.ch, rubrique **Activités**.

Exposition ECI Fribourg - 11 février 2006



MÂLE :**Classe Ouverte**

- | | | |
|------------------|------------------|---|
| 1 ^{er} | Exc. CAC - CACIB | Grand Quézac de Marais Champagne, propr. Andréa + Christophe Maret, Fully |
| 3 ^{ème} | Exc. | His Xcellency the Duke av Milkcreek, propr. Martha Cehrs, Aïre |

FEMELLE :**Classe jeune :**

- | | | |
|------------------|------|---|
| 1 ^{er} | Exc. | Alixé d'In Rieux, propr. Anne Marie Ansermoz, 1853 Yvorne |
| 4 ^{ème} | TB | Askia Be my Baby, propr. Christine et Daniel Rothen, 1882 Gryon |

Classe ouverte:

- | | | |
|-----------------|----------------|--|
| 1 ^{er} | Exc. CAC – BOB | Hiskia v. Gabiar, propr. Hélène et Charles Ducrest, 1728 Rossens |
|-----------------|----------------|--|

Classe champion :

- | | | |
|------------------|---------------|---|
| 2 ^{ème} | Exc. Rés. CAC | Chaya de Marais Champagne, prop. . Andréa + Christophe Maret, Fully |
|------------------|---------------|---|

Classe Vétéran :

- | | | |
|------------------|----------|---|
| 1 ^{ère} | Exc. CAC | Daria von Hautzenbichl. propr. Andréa + Christophe Maret, Fully |
|------------------|----------|---|

Exposition ECI Fribourg - 12 février 2006**MÂLE :****Classe Ouverte**

- | | | |
|-----------------|------------------|---|
| 1 ^{er} | Exc. CAC - CACIB | Grand Quézac de Marais Champagne, propr. Andréa + Christophe Maret, Fully |
|-----------------|------------------|---|

FEMELLE :**Classe jeune :**

- | | | |
|------------------|----------|---|
| 1 ^{er} | Exc. CAC | Alixé d'In Rieux, propr. Anne Marie Ansermoz, 1853 Yvorne |
| 3 ^{ème} | TB | Askia Be my Baby, propr. Christine et Daniel Rothen, 1882 Gryon |

Classe ouverte:

- | | | |
|-----------------|------------------|--|
| 1 ^{er} | Exc. CAC – CACIB | Hiskia v. Gabiar, propr. Hélène et Charles Ducrest, 1728 Rossens |
|-----------------|------------------|--|

Classe Vétéran :

- | | | |
|------------------|----------|---|
| 1 ^{ère} | Exc. CAC | Daria von Hautzenbichl. propr. Andréa + Christophe Maret, Fully |
|------------------|----------|---|

Exposition canine internationale d'Offenburg – 12 mars 2006

MÂLE :

Classe Ouverte

1^{er} Exc. CAC Rés CACIB Grand Quézac de Marais Champagne, propr. Andréa +
Christophe Maret, Fully

Élevage

Alixé d'In Riaux HD A/A et ED 0/0 propr. Anne Marie Ansermoz Yvorne, a réus-
si la sélection pour l'élevage

***Chers membres, nous vous saurions gré de nous communiquer les résultats
obtenus lors des expositions et concours de travail.***

Sophie Cotture

La boutique des Bouviers Ber- nois:

Sophie Cotture
Route du Vignoble 14

CH – 1175 Lavigny

Tél. / fax : +41 (021) 807 18 24

sophie.cotture@bluewin.ch

www.bouvierbernois.ch/Boutique.htm

Courrier des oursons Journal Cynologie Romande

*Le groupe romand est à la recherche d'une
personne responsable de la traduction des
articles pour le Courrier des Oursons dans le
journal Cynologie Romande.*

*Profil souhaité : bonnes connaissances des
langues française et allemande*

*Vous pouvez contacter Anne-Marie Anser-
moz pour de plus amples informations (tél. :
024 466 23 50).*

Prochaine parution des Messages du GR : fin juin 2006
Délai pour le dépôt des articles : 5 juin 2006

Faites confiance à



soutient le Groupe romand du Club suisse du
Bouvier Bernois